

Délibération

## Budget Primitif 2019 de la CCI Rochefort et Saintonge

L'Assemblée Générale de la CCI Rochefort et Saintonge réunie jeudi 28 mars 2019, à Rochefort, sous la Présidence de Hervé Fauchet, Président en exercice,

Vu le Code de Commerce, et notamment les articles R712 et suivants,

Vu l'arrêté du 17 octobre 2018 permettant aux CCI d'adopter leur budget primitif 2019 jusqu'au 31 mars 2019,

Vu le règlement intérieur de la CCIRS, et notamment son article C4-S1-1,

Considérant l'adoption par l'Assemblée Générale de la CCI Nouvelle Aquitaine, réunie le 21 mars 2019, de son budget primitif 2019 de la CCI Nouvelle-Aquitaine mentionnant :

- Un montant de masse salariale de 82 203 k€ pour les établissements des CCIT de Nouvelle-Aquitaine et 5 495 k€ pour l'établissement CCIR Nouvelle-Aquitaine
- Un plafond d'emploi estimé à 1 210,1 équivalents temps plein pour les CCIT de Nouvelle-Aquitaine et 65,2 équivalents temps plein pour la CCIR Nouvelle-Aquitaine
- La répartition de la ressource fiscale 2019 entre CCIT une fois la quote-part de la CCI Nouvelle-Aquitaine déduite, et tout particulièrement l'attribution de la ressource fiscale à la CCI Rochefort et Saintonge à hauteur de 2 724 988 €,

Considérant l'approbation du budget primitif 2019 présenté à la Commission des Finances de la CCI Rochefort et Saintonge le 13 mars 2019, pour l'ensemble des services, présentant les caractéristiques suivantes :

• Résultat de l'exercice	271 634.00 €
• Capacité d'autofinancement	651 534.00 €
• Solde budgétaire	376 134.00 €
• Produit fiscal reversé par CCIR	2 724 988.00 €
• Nouveaux emprunts prévus	0.00 €
• Variation du fonds de roulement total	- 892 340.00 €
• Variation du fonds de roulement non affecté	97 991.91 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice	6 029 094.63 €
• Fonds de roulement non affecté en fin d'exercice	1 826 009.15 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, adopte le projet de budget primitif 2019 de la CCIRS.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 28 mars 2019, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice

30

Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum

16

Nombre de membres élus présents

17  
17

Nombre de votants

Nombre de voix POUR

17  
00

Nombre de voix CONTRE

Nombre d'ABSTENTIONS

Gérard Filiche

Hervé Fauchet

Secrétaire

Président